

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada-Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 405 Saint John New Brunswick E2L 2B9

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada- Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 405 Saint John New Bruns E2L 2B9

Title - Sujet New GOCB Saint-Léonard, NB										
Solicitation No N° de l'invitation				Amendment No N° modif.						
EC015-162530/A			003							
Client Reference No N° de référence du client			Date							
R.069499.001			2016-03-09							
GETS Reference No N° de référence de SEAG										
PW-\$PWB-013-3833										
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	V	ME						
PWB-5-38220 (013)										
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à 02:00 PM on - le 2016-03-24				Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT						
F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination:										
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur							
Johnston, Edward PWB				pwb013						
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX							
(506) 636-3142 ( )			(506) 636-4376							
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services										

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address						
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur						
Telephone No N° de téléphone						
Facsimile No N° de télécopieur						
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm					
(type or print)						
Nom et titre de la personne autorisée à sign	er au nom du fournisseur/					
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	eres d'imprimerie)					
Signature	Date					

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwb013

EC015-162530/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.069499.001

PWB-5-38220 (013)

003

\_\_\_\_\_

Cette modification à l'invitation numéro trois (3) est soumise pour inclure l'addenda numéro 3 suivant.

La modification qui suie apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autre conditions ne changent pas.

Modification numéro 3

#### DRAWING AND SPECIFICATION CHANGES

The following changes to the architectural drawings and specifications are to be incorporated in the Bid Documents:

Drawing 601-1 – Main Floor Plan

Keynotes: Add Keynote 4: Floor warming system is not to extend under lockers and benches. Co-ordinate with electrical.

Add: Keynote 4 to Room 128B and Room 130B.

Room 133: Add Type 2 metal storage shelving at west and east walls.

Room 157A: Add 760mm deep horizontal work surface along entire south wall. Provide gable supports every 1200mm max. Countertop to be similar to Section 14 on drawing 606-12, without a backsplash.

Drawing 601-3 – Dry Storage Building Plans, Elevations and Sections

Elevation 4 – South: Delete center downpipe. Slope eaves trough to two end downpipes.

Drawing 604-3 – Wall Sections

Wall Section J – At High Window: Change note "Floor warming system under tile, see electrical" to read: "Floor warming system under tile (not lockers and benches), see electrical"

Drawing 604-7 – Miscellaneous Section Details

Typical Section 1 – Secure (SR-2) Walls: Change "Penthouse Slab" to read "Concrete Slab" Section 07 81 00 - Applied Fireproofing

Delete section in its entirety.

Section 08 36 12 - Sectional Metal Doors

- 2.3.1 Standard lift hardware will be acceptable if site conditions permit its use.
- 2.6.5.2 Change to read "Close button: momentary contact type".
- 2.6.6.1 Change to read "Safety edge: electro-mechanical or pneumatic type reversing weatherstripping ..."

The following changes to the mechanical drawings and specifications are to be incorporated in the Bid Documents:

Section 22 42 02 – Plumbing Fixtures and Trim

Change 2.9.4 to read: "Approved Products- No Substitutions: Acorn Penal-Ware 1440-AL/AR-2-BPH-04-PBP-1.28-FV-PT-FVT-TWE-SW, Willoughby ECW-1806-L/R-ON-BPH-1.28-PSL2-PBH-EB-TWE-TWC3P-FV-FVT-WS."

The following changes to the electrical drawings and specifications are to be incorporated in the Bid Documents:

Drawing 2601-2 - Main Floor Plan Electrical

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwb013

EC015-162530/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.069499.001

PWB-5-38220 (013)

003

Add: Duplex receptacle to centre of east wall in Room 132.

Add: Duplex receptacle on east wall in Room 149 (locate beside data/voice outlet).

Add: Duplex receptacle on north wall of Room 114 (locate beside data/voice outlet).

Change: Relocate duplex receptacle on east wall in Room 133 to centre of south wall.

Change: Duplex receptacle on north wall in Room 133 to a 15A quadplex receptacle.

Change: Three (3) duplex receptacles on south wall in Room 157A to 15A quadplex receptacles and relocate to 150mm above counter surface. Change circuit for two of three to PF-43.

Drawing 2700-1 – Main Floor Plan Telecommunications and Fire Alarm

Change: Relocate data/voice/radio outlets on south wall in Room 157A to 150mm above counter surface.

Change: Data/voice/radio outlets in Room 107 to data (2)/voice (1) only. Relocate one beside receptacle on east wall; relocate one above counter beside receptacle (east wall).

Clarification: Backbone cable from Owner BIX in room 120 to rack in Room 119 shall be Cat3 50 pair.

Section 27 15 01 – Antenna Communications Cabling

Change 3.1.2 to read: "The surge suppressors shall be accessible for maintenance and installed at the first break in the cable in room 120. Division 26 to install radio communications grounding conductor as indicated".

Add 2.1.2.1.8: "Coordinate connector type with Departmental Representative prior to termination".

### REQUEST FOR ALTERNATIVES/SUBSTIUTIONS

The following products and/or equipment and/or systems have been reviewed and will be accepted as equal to the products and/or equipment and/or systems specified, provided all particulars, accessories and/or other adjustments required or specified are included.

Section 07 42 43 - Composite Aluminum Panels

- 2.1.1.1 Add Rainscreen System utilizing Joint System III by Alcotex Dry Set System by Konalco.
- 2.2.1.1 Add Alcotex FR by Alcotex.

Section 10 21 14 - Plastic Laminate Toilet Compartments

2.1.1.1 Add Brio by EAD Design.

Section 23 33 53 – Acoustic Duct Lining

2.1.3 – Add Sealed Air, Stratocell Whisper Foam.

Section 23 55 01 – Duct Heaters

2.1.6 – Add Neptronic.

# **QUESTIONS AND ANSWERS**

# 1. Question 10

Can't seem to find reference for "Underside of Base Plate" dimension?

#### Answer 10

The Top of Pilaster elevations are shown on Drawing 301-1, note not all pilasters are at the same elevation. As per the "Typical Pilaster Section" on Drawing 302-1, 50 mm of grout is required between the top of the pilaster and the bottom of the baseplate.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EC015-162530/A

R.069499.001

003

pwb013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier PWB-5-38220 (013) CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 2. Question 11

After reviewing the documents, we would appreciate some clarification on the items listed below: 1. Please provide Annex B – Certificate of Insurance?

# Answer 11

Document is included in this Amendment 03.



Public Works and Government Services Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

							rage i ue					
Description et emplacemen	nt des travaux					de contrat.	0/004/DWD					
, St. Leonard (NB.		EC015-162530/001/PWB N° de projet										
, St. Leonard (ND.	.)					69499.001						
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent		Adresse (N°, rue)		Ville		Province Code posta						
Nom de l'assuré (Entrepre	Adresse (N°, rue)		Ville	Province	Code Postal							
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux												
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie								
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global gér annuel	néral	Global - Risque après travaux					
Responsabilité complémentaire/exc				\$	\$		\$					
édentaire.				\$								
				,	\$		\$					
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$								
				\$								
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.												
					_							
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)						Numéro de téléphone						
Signature					_	Date	J/M/A					

#### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chaque d'eux

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

### Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.